



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2111 057

Le 18 novembre 2021

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant l'alerte Amber au Canada.**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 4 novembre 2020, formulée comme suit :

*« J'aurais une demande à vous soumettre concernant l'implantation, l'évolution et l'utilisation de l'alerte Amber au Canada (depuis son implantation en 2003).*

*J'aimerais aussi faire le tour de ce qu'on peut trouver sur les experts/équipes en recherches au Québec et ailleurs au Canada lorsqu'il y a des disparitions ainsi que les techniques. (Ici au Québec je sais que les corps de police appellent ça les unités d'urgence)»*

Nous vous invitons à consulter 2 réponses à des demandes d'accès, soit celles du 22 octobre 2020 et du 9 février 2021, visant les documents d'encadrement institutionnels (politique de gestion, procédure et formulaires) dont nous disposons en matière de disparitions et d'enlèvements incluant l'alerte Amber. Les réponses à ces demandes sont accessibles sur le site Internet de la Sûreté :

1. <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-22-docs-admin-disparitions.pdf>

À titre informatif, voici le lien actualisé en ce qui a trait au « Guide d'enquête sur les disparitions et les enlèvements au Québec » détenu par le Ministère de la Sécurité publique dans cette réponse :

[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/diffusion/documents\\_transmis\\_acces/2017/122711.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/diffusion/documents_transmis_acces/2017/122711.pdf)

2. <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-02-09-docs-admin.pdf>

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Annie Pham  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels